

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 11 octobre 2021 à 18H00

**Présents :** BOULANGEAT Mégane, CHARDON Maurice, COGEZ Frédéric, CREY Marlène, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

**Absent :** Jérôme CERISE qui a donné procuration à Maurice CHARDON

**Secrétaire de séance :** Alexis VIVET-GROS

### Le Conseil Municipal :

- Accorde une subvention de 500€ à l'Association Génération Mouvement Les Marmottes
- Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur un bien au Hameau du Pré
- Prend acte du rapport d'activité 2020 transmis par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et précise que ce rapport n'appelle pas d'observation de la part de la Commune
- Approuve la convention d'occupation d'une salle communale du 15 octobre 2021 au 14 juillet 2022 avec Mme Alexandra GONTHIER, au prix de 200€/mois
- Accepte de clôturer le Budget EAU ASSAINISSEMENT au 31 décembre 2021 et précise que les résultats d'investissement et d'exploitation seront transférés au budget principal dès 2022.
- Décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires avec le groupement SOFAXIS/CNP et approuve la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre de ce contrat à passer avec le Centre de gestion de la Savoie
- Approuve la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant proposée par le Centre de gestion de la Savoie
- Décide le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité (renfort déneigement), sur une durée hebdomadaire de travail de 5H00
- Prend connaissance des résultats de la consultations réalisée dans le cadre de la restructuration d'un bâtiment inachevé et décide de déclarer le marché sans suite pour infructuosité après avoir jugé le cumul des offres inacceptable et incompatible avec les possibilités financières de la commune
- A la lecture consolidée des différents courriers reçus dans le cadre de l'aménagement de la zone des Combes, le conseil municipal constate et conclut :
  - . ne pas être en mesure d'établir une nouvelle synthèse de nature à satisfaire tous les acteurs
  - . ne pas vouloir engager plus avant des fonds publics pour aider à l'émergence d'une solution constructive
  - . souhaiter en conséquence que les propriétaires privés fassent jouer leur intelligence collective pour parvenir à une solution discutée entre eux, respectueuses des règles communes
  - . demeurer à l'écoute de toute remarque qui permette de conduire ce projet à une phase conclusive
- RAPPELLE qu'à la suite du non-aboutissement de l'appel à candidature lancé par la commune, il a été décidé de solliciter directement plusieurs opérateurs susceptibles de porter le projet de développement touristique de la zone du Pré.

Trois groupes ont manifesté de l'intérêt pour le projet et pour le site de Villaroger, illustré par des pré-projets de qualité qui ont été analysés par les membres du Conseil Municipal au regard des attentes de la commune, à savoir :

- La cohérence du projet communal avec 4 composantes : esprit village, exemplarité énergétique, immobilier diversifié, offre 4 saisons
- Les volumes du projet et notamment en termes d'appartements et de lits chauds, dans le respect des éléments du SCoT de Tarentaise Vanoise,
- L'engagement de « lits chauds » à 100 % sans vente à la découpe des bâtiments construits, qui fera l'objet d'une convention « Loi Montagne » entre la commune et l'opérateur,

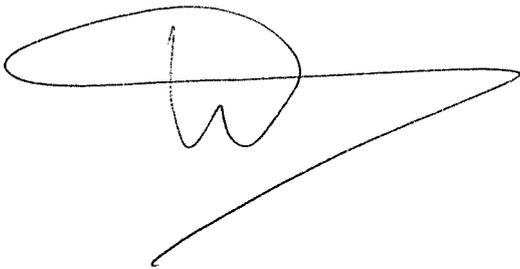
- Les équilibres financiers du projet et notamment les retours pour la commune, via en particulier les taxes et/ou participations d'urbanisme.
- Le calendrier serré de réalisation du programme

Au terme de ce travail d'analyse, visant à apprécier les qualités du projet touristique proposé (composition urbaine, organisation touristique, positionnement stratégique, ...), le conseil municipal retient la candidature du groupe Concordim pour travailler à la finalisation du projet d'aménagement de la Zone du Pré,

**Vu par Nous, Alain EMPRIN Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 13 octobre 2021 à la porte de la Mairie.**

**A VILLAROGER le 13 octobre 2021**

**Le secrétaire de séance**  
**Alexis VIVET-GROS**



**Le Maire**  
**Alain EMPRIN**

